

5. Une sténodactylographe a-t-elle besoin d'être "re-canadianisée"?

Dans l'affirmative, à quels intervalles et pendant combien de temps?

---

6. Lors de vos dernières affectations, avez-vous eu l'impression qu'un nombre important d'emplois auraient pu être occupés de façon aussi efficace par des employées engagées sur place que par des sténodactylographes venues du Canada?

---

7. Verriez-vous de gros inconvénients (en dehors des questions de sécurité) à ce que l'on emploie des sténographes canadiennes résidant déjà dans les principales missions à la place de sténographes venues du Canada?

Cette façon de faire aurait-elle été possible dans votre dernier poste ou dans vos derniers postes?

---